



DOMINICANS
FOR JUSTICE AND PEACE

Pax Christi
International

Africa Europe Faith and Justice Network



Genève, le 02 juin 2010

Flottille humanitaire et blocus de la Bande de Gaza

A l'occasion de l'adoption de la résolution A/HRC14/L1 par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, le 02 juin 2010, **Caritas Internationalis, Dominicans for Justice and Peace (Order of Preachers), Dominican Leadership Conference, IMA, Pax Christi International, Réseau Foi et Justice Afrique-Europe, Vides**, réitèrent leur vive préoccupation face à l'arraisonnement en haute mer de la flottille humanitaire dans la nuit du 31 mai 2010. Ces événements tragiques, mettent en lumière la grave détérioration de la situation humanitaire des populations civiles de la bande de Gaza.

Occupée depuis 1967, la bande de Gaza est soumise à un blocus strict de la part des autorités israéliennes, en contradiction avec la résolution 1860(2009) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Après avoir achevé de ruiner l'économie du territoire, le blocus a eu pour effet d'empêcher l'aide internationale d'atteindre les populations sinistrées. Durement frappés par la guerre de 2009, les civils de Gaza dépendent à 85% de l'aide internationale pour assurer leur besoins primaires, notamment en matière de logement, d'alimentation et de santé.

Déjà particulièrement vulnérables, les enfants, qui constituent plus de 50% de la population de Gaza, sont tout particulièrement victimes de ces mesures. Aux carences alimentaires et au traumatisme psychologique de la guerre viennent s'ajouter les carences éducatives causées par l'impossibilité de reconstruire le système scolaire.

Un tel état de fait ne saurait perdurer sans conséquences graves pour la sécurité et la vie de l'ensemble des acteurs de la région au premier rang desquels figurent les populations civiles.

Les signataires appellent la communauté internationale et les parties en présence à prendre sans délai les mesures nécessaires au rétablissement du libre accès des populations civiles aux biens et services auxquelles elles ont droit, y compris en permettant la reprise des activités économiques du territoire, notamment en levant le blocus de la bande de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de Sécurité.

Les signataires appellent les parties en présence au plein respect du Droit international, du Droit International Humanitaire et particulièrement de la quatrième Conventions de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ; à faire toute la lumière sur les violences du 31 mai 2010, conformément à la résolution du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies ; à prendre sans délai toutes les mesures nécessaires à la reprise d'un dialogue sincère en vue d'un règlement durable de la crise.

<http://www.caritas.org>
<http://www.aefjn.org>

<http://un.op.org>
<http://www.paxchristi.net>

<http://www.domlife.org>
<http://www.vides.org>